



PLAN NATIONAL D' ACTIONS (PNA) EN FAVEUR DES TORTUES MARINES DES ANTILLES FRANCAISES

2020 - 2029



Compte rendu

Comité de pilotage n°4

du [Plan national d'actions \(PNA\)](#)

[en faveur des tortues marines des Antilles françaises](#)

[2020-2029](#)

<https://www.tortues-marines-antilles.org/>

dont [espace réservé aux partenaires](#) : (mot de passe : pnatmaf)

Guadeloupe, Martinique et Saint-Martin

Jeudi 20 janvier 2022

10h30 – 12h30

Comité de pilotage (COFIL) n°4 du PNA en faveur des tortues marines aux Antilles françaises		
Dates et heure : le jeudi 20 janvier 2022, 10h30 à 12h30		
Lieu : visioconférence (via <i>Teams</i>)		
Participants : cf. Annexe 1 : Liste des personnes présentes au Comité de pilotage n°4 du PNA TM aux Antilles françaises		
Documents liés : <ul style="list-style-type: none"> - Présentation en séance du 4ème Comité de pilotage (COFIL) du PNA en faveur des tortues marines des Antilles françaises - Tableau de bord des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions du PNA - Tableau de bord de suivi financier du PNA TM 2020-2029 en Guadeloupe / St-Martin - Tableau de bord de suivi financier du PNA TM 2020-2029 en Martinique - Projet de charte du Réseau Tortues Marines Guadeloupe (v5 du 17 décembre 2021 tenant compte des remarques reçues en COTEC) + fichier de questions / réponses associé - Projet de charte du Réseau Tortues Marines Martinique (v6 du 17 décembre 2021 tenant compte des remarques reçues pendant le COTEC) - Programmation technique et budgétaire du PNA pour l'année 2022 - Compte rendu complet du 4ème COTEC du PNA TM pour la Guadeloupe et Saint-Martin - Compte rendu complet du 4ème COTEC du PNA TM pour la Martinique - Comptes rendus des commissions thématiques Antilles : <ul style="list-style-type: none"> o « Conservation en mer » du 12 octobre 2021 o « Conservation à terre » du 14 octobre 2021 o « Connaissance » du 9 novembre 2021 o « Sensibilisation » du 5 octobre 2021 - 2020 - Compte rendu du Comité de pilotage (COFIL) n°3 du PNA en faveur des tortues marines des Antilles françaises 		
Rédacteurs compte-rendu : <ul style="list-style-type: none"> - Nicolas PARANTHOËN (ONF) - Julie PAUWELS (ONF) 		
Version du document	Date de diffusion	Liste de diffusion
Projet de compte-rendu – v1	26 janvier 2022	Participants au COFIL
Compte rendu final - vF	18 février 2022	Réseaux tortues marines Guadeloupe et Martinique
Nombre de pages : 23 + annexe		

NB : tous les documents cités dans le présent compte-rendu et soulignés en bleu sont téléchargeables *via* des liens hypertextes.

Table des matières

1. INTRODUCTION	5
2. VOLET MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION DU PNA.....	7
1. ACTION 1 : ASSURER LA COORDINATION DES ACTIONS DU PLAN ET LE MONTAGE DES PROJETS – BILAN DES ACTIONS	7
1. <i>Tableau de bord des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions.....</i>	7
2. <i>Actions phares mises en œuvre en 2021.....</i>	8
2. ACTION 2 : RECHERCHER DES FINANCEMENTS POUR LA RÉALISATION DU PNA ET ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET :	
BILAN FINANCIER	10
1. <i>Bilan financier sur la période de 2017 à 2021 (5 années).....</i>	10
2. <i>Bilan financier sur l'année 2021</i>	11
3. <i>Perspectives financières 2022.....</i>	12
3. ACTION 5 : FORMALISER LE RÉSEAU TORTUES MARINES.....	14
3. PROGRAMMATION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2022	19
4. RETOUR SUR LES PROPOSITIONS AJOURNÉES DU COPIL N°3	21
4. <i>Proposition n°8 présentée au COPIL n°3 en 2021</i>	21
5. <i>Proposition de maintenir la liste des membres du COPIL telle que définie dans le PNA.....</i>	22
5. SUITE DE L'ANIMATION DU PNA APRÈS MARS 2022	23
6. CLÔTURE DU COPIL	23

Relevé de décisions global du Comité de pilotage (COFIL) n°4 du PNA en faveur des tortues marines aux Antilles françaises

Actions	Pilote(s)	Décisions
Action 1 Assurer la coordination des actions du plan et le montage des projets	Antilles	
	COFIL	01. validation du bilan technique présenté : Tableau de bord des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions du PNA.
Action 2 Rechercher des financements pour la réalisation du PNA et accompagner les porteurs de projet	Antilles	
	COFIL	02. validation du bilan financé présenté : - Tableau de bord de suivi financier du PNA TM 2020-2029 en Guadeloupe / St-Martin - Tableau de bord de suivi financier du PNA TM 2020-2029 en Martinique
Action 5 Formaliser le réseau tortues marines	Antilles	
	COFIL	03. les DEAL de Guadeloupe et Martinique et l'équipe d'animation du PNA se concertent pour apporter quelques modifications au projet de charte commune aux réseaux tortues marines Guadeloupe et Martinique, et soumettent la version ainsi corrigée à validation dématérialisée aux membres du COFIL qui ne participent pas au Comité de suivi du 15 février 2022.
Programmation technique et financière pour l'année 2022	Antilles	
	COFIL	04. valide la programmation technique et financière proposée pour 2022 , selon une disponibilité en charges externes ONF de l'ordre de 200 000 € pour les actions des PNA en Guadeloupe, et de l'ordre de 150 000 € pour les actions des PNA en Martinique.
Propositions ajournées du COFIL n°3	Antilles	
	COFIL	05. sur avis du groupe d'expert du PNA, valide l'exclusion des protocoles CMR de la fiche action n°27 du PNA qui s'intéresse à la détermination des routes de dispersion à l'échelle océanique.
	COFIL	06. la composition du COFIL est maintenue telle que définie dans le PNA, sans l'OFB.

1. Introduction

Le rôle et la composition du Comité de pilotage sont rappelés :

« Le comité de pilotage est une instance décisionnelle, commune à l'ensemble des territoires du PNA. Il se réunit au moins une fois par an. Il a pour mission de :

- *définir les orientations stratégiques et budgétaires du plan ;*
- *définir les actions prioritaires à mettre en œuvre, leur ajustement le cas échéant ;*
- *statuer sur les propositions techniques élaborées par les comités techniques ;*
- *suivre la réalisation du plan.*

*Dans le cadre du PNA des Antilles françaises, il s'agit d'un **CoPil interrégional**.*

La composition du comité de pilotage est la suivante :

- *Préfet de Guadeloupe ;*
- *Préfet de Martinique ;*
- *DEAL coordinatrice (Guadeloupe) et DEAL associée (Martinique) ;*
- *Animation du PNA (ONF) ;*
- *Collectivités territoriales : Conseil Régional de Guadeloupe, Collectivité Territoriale de Martinique, Conseil Départemental de Guadeloupe, Collectivité de Saint-Martin ;*
- *Autres services de l'État à associer éventuellement au comité de pilotage selon les thématiques abordées : DM et DAAF de Guadeloupe et de Martinique. »*

N. PARANTHOËN (animation PNA) accueille et remercie les participants pour leur présence à ce comité de pilotage n°4 du [PNA en faveur des tortues marines des Antilles françaises](#), organisé en visio-conférence.

COFIL : tour de table (cf. Annexe 1 – Liste des 16 participants).

Décision n°1 des COTEC n°4 : « *L'Animation du PNA organise la mise en œuvre de la gouvernance du PNA en 2022 et diffuse les comptes rendus au RTM.* »

N. PARANTHOËN (animation PNA) rappelle la décision n°4 des [Comités techniques \(COTEC\) n°3 en 2020](#), validée en [Comité de pilotage n°3 en 2021](#) : une réunion, appelée « commission thématique », est organisée pour chaque volet du PNA (*i.e. conservation, connaissance et sensibilisation*), et commune aux 3 territoires, en préparation des COTEC. Il s'agit pour les acteurs des réseaux tortues marines de Guadeloupe et de Martinique d'y **présenter le bilan des actions menées en 2021 et de proposer les actions à poursuivre ou démarrer en 2022.**

Ces commissions thématiques se sont tenues entre le 5 octobre et le 9 novembre 2021. Les comptes rendus et relevés de décisions de chaque commission¹ ont été soumis à relecture des participants en vue des COTEC, qui se sont tenus le 25 novembre pour la Martinique et le 7 décembre pour la Guadeloupe et Saint-Martin. **L'ensemble des propositions issues des 4 commissions thématiques a été compilé et budgétisé par l'équipe d'animation du PNA pour présentation aux COTEC** ([compilation pour la Guadeloupe et Saint-Martin](#); [compilation pour la Martinique](#)). Les financements acquis, à demander ou à rechercher ont été identifiés pour chacune de ces propositions.

Les membres du COTEC ont été invités à valider et hiérarchiser chaque proposition pour sa mise en œuvre dès 2022, au regard des enveloppes budgétaires prévisionnelles.

Après validation finale des comptes rendus de chaque COTEC², la stratégie globale du programme d'action 2022 a été établie pour être **soumise à validation du Comité de pilotage de ce jour : il s'agit de la [programmation technique et financière 2022 du PNA](#)** (cf. page 19 du compte-rendu).

Outre la gouvernance, **l'articulation globale du PNA est rappelée.** Le plan comporte 4 volets : mise en œuvre et organisation du PNA, conservation, connaissance et sensibilisation. Les enjeux de chaque volet sont précisés. Ils se déclinent en objectifs opérationnels, puis en 36 actions fixées en priorité 1, 2 ou 3 (cf. [diapositives n°4 à 7 de la présentation](#)).

¹ Comptes rendus à retrouver sur en bas de la page <https://www.tortues-marines-antilles.org/espace-reserve-membres>

² <https://www.tortues-marines-antilles.org/cotec>

2. Volet mise en œuvre et organisation du PNA

1. Action 1 : Assurer la coordination des actions du plan et le montage des projets – BILAN DES ACTIONS

Priorité
1

Bref rappel de l'action :

- a) *Mettre en place une gouvernance efficace et légitime (COTEC, groupes de référents scientifiques, COPIL)*
- b) *Mettre en place une animation efficace du PNA*
- c) *Tenir un carnet de bord de l'avancement des actions*
- d) *Assurer un appui au montage de projets*

1. Tableau de bord des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions

Décision n°2 des COTEC n°4 : « *L'Animation du PNA met à jour le tableau de bord des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des PNA pour 2021, qu'elle diffuse au RTM avant le COPIL du 20 janvier 2021.* »

N. PARANTHOËN (animation PNA) explique qu'un tableau de bord des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions du PNA a bien été créé, renseigné et diffusé au réseau avec l'envoi du compte-rendu des COTEC n°4 le 17 janvier 2022. Ce tableau est accessible en ligne depuis l'espace réservé aux partenaires : <https://www.tortues-marines-antilles.org/espace-reserve-membres> (mdp : pnatmaf). Un aperçu de l'organisation de ce tableau est présenté en séance. Les actions figurant au PNA et leurs indicateurs associés sont inscrits en lignes. Les colonnes détaillent l'intitulé des actions, sous actions et indicateurs du PNA, le niveau de priorité, le calendrier d'exécution prévisionnelle, l'opérateur de l'action, le renseignement quantitatif de chaque indicateur par année et par territoire, avec une estimation du pourcentage de réalisation de l'action, et enfin la liste des livrables associés à chaque action, téléchargeables directement depuis le tableau de bord par liens hypertextes.

2. Actions phares mises en œuvre en 2021

a. Volet Conservation

L'action n°20 du PNA prévoit de « **restaurer et maintenir en bon état les sites de pontes identifiés comme prioritaires** ». De nombreux projets concourant à cette action sont portés par les Directions régionale de l'ONF Guadeloupe et territoriale de l'ONF Martinique.

Projet INTERREG CaribCoast

En Guadeloupe, 4 programmes financiers déploient ce type de projets : **FEADER** pour la restauration de la Forêt Domaniale du Littoral, **INTERREG CaribCoast** pour la prévention des risques côtiers en lien avec le changement climatique, **Plan de relance** pour la restauration de plages de ponte de tortues marines à Marie-Galante, et **FEDER PNA** pour la restauration de plage de ponte en Guadeloupe. Parmi eux, le projet INTERREG CaribCoast a permis de restaurer les plages d'Anse Maurice (commune de Petit Canal) et Clugny (commune de Sainte-Rose) en 2021, afin d'améliorer l'état de la végétation et prévenir l'érosion. Ces actions ont été réalisées en partenariat avec des associations (CleanMyIsland, ToTiJon) et ont fait l'objet de communication (pose de panneaux, vidéo de sensibilisation, animations).

Projet Vêti'Vert : réhabilitation d'un littoral dégradé

En Martinique, le projet **Life4BEST Vêti'Vert** a été réalisé en partenariat avec l'association L'Asso-Mer et la mairie de Case-Pilote. Les travaux de restauration ont permis l'enlèvement d'espèces exotiques envahissantes végétales, le décompactage du sol, la replantation d'espèces indigènes notamment pour faire écran à la pollution lumineuse du stade en arrière-plage, etc. Des panneaux d'information ont été installés et une [vidéo](#) a été réalisée pour valoriser ce projet auprès d'autres communes.

b. Volet Connaissance

Définition de la stratégie de monitoring des tortues en mer

L'action n°23 du PNA prévoit « **d'organiser une réflexion sur les protocoles scientifiques, les suivis participatifs et leur mise en œuvre** ». Par ailleurs, l'action n°25 prévoit « **d'assurer un suivi des populations de tortues marines en alimentation aux Antilles françaises** ».

Ces actions ont fait l'objet d'une prestation attribuée à Biotope en 2020 et qui s'est soldée en 2021. Elle a permis de définir la **stratégie de suivi des tortues marines en mer** avec pour objectif d'évaluer les **tendances d'évolution démographique sur la période 2022-2029 pour les populations de Tortue verte et Tortue imbriquée sur leurs zones côtières d'alimentation** (herbiers et récifs). Cette stratégie a été soumise à débat en comité d'expert du PNA le 28 juin 2021³, puis à discussion des membres de la commission thématique interrégionale « Connaissance »⁴, et enfin à validation des COTEC Guadeloupe et Martinique. Cette stratégie se déclinera en **3 protocoles complémentaires** : **(i)** un suivi par distance-sampling aérien pour identifier la répartition des zones d'alimentation occupées par les tortues marines à l'échelle de tout le territoire la 1^{ère} année, **(ii)** un suivi par distance-sampling en mer pour estimer des abondances de tortues marines à l'échelle de quelques sites spécifiques à partir de la 2^{ème} année, et **(iii)** la relance du programme de sciences participatives INAScuba auprès des clubs de

³ cf. Annexe 3 du rapport : [Biotope 2021. Élaboration d'une stratégie de monitoring des tortues marines en alimentation et leurs habitats de l'archipel de Guadeloupe](#)

⁴ <https://www.tortues-marines-antilles.org/commission-thematique-connaissance>

plongée pour estimer des abondances de tortues marines à l'échelle des tous les sites de plongées fréquentés par les clubs volontaires, dès la 1^{ère} année.

Résultats préliminaires d'analyse des données de 20 ans de suivi des traces de ponte de Tortue verte en Guadeloupe

L'action n°24 du PNA prévoit « **d'assurer un suivi des populations de tortues marines en reproduction aux Antilles françaises** ».

Les données issues des suivis « traces » réalisés entre 2000 et 2020 en Guadeloupe ont été analysées par deux chercheurs français reconnus mondialement pour leur expertise en dynamique des populations de tortues marines. Elles concluent à une **tendance démographique croissante pour les tortues vertes reproductrices en Guadeloupe**. Ces résultats encourageants sont encore provisoires et seront affinés en 2022. Ils valorisent les efforts de tous les bénévoles qui se sont investis pour mettre en œuvre ce protocole, et justifient l'importance des mesures de conservation mises en œuvre auprès des bailleurs de fonds et de la société civile.

Catherine PERRAIS (DEAL 971) demande à quoi correspondent les couleurs et les variations interannuelles qui apparaissent sur le graphique.

Nicolas PARANTHOEN (Animation PNA) répond que ce graphique est un résultat du modèle. Il s'interprète globalement par l'évolution croissante du nombre annuel de pontes estimé ces 20 dernières années, en tenant compte de l'hétérogénéité de l'effort interannuel de suivi. Chaque couleur correspond à l'une des 93 plages suivies. Les variations interannuelles observées entre 2005 et 2012 sont typiques de la Tortue verte mais sont difficile à expliquer, avec une alternance d'activité de ponte haute et basse. Ces variations ne s'observent plus à partir de 2013. Un tel changement de régime de ponte peut s'expliquer soit par un recrutement important de juvéniles dans la population, soit par un changement important des conditions trophiques (disponibilité alimentaire et investissement maternel).

c. Volet Sensibilisation

Définition et mise en œuvre d'une stratégie de communication

Une prestation a été lancée en 2021 pour la Martinique puis pour la Guadeloupe et Saint-Martin, afin de définir une stratégie de communication et mettre en œuvre le plan qui en découle. Le travail réalisé par l'agence CibleS a permis d'identifier les publics ciblés, notamment les « Instagrameurs » qui sont de nouveaux leaders d'opinion, les touristes et les résidents usagers de la mer. Le cœur du message est le suivant : « *Si vous aimez les tortues marines, laissez-les tranquilles !* ». Il s'agit de retravailler l'image de la tortue marine en tant qu'espèce animale sauvage et protégée. Des actions de communication sont désormais prévues sur les médias traditionnels et online, avec des éléments de langage partagés auprès du réseau.

Décision du COPIL [Action 1] :

01. COPIL : validation du bilan technique présenté : [Tableau de bord des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions du PNA.](#)

2. Action 2 : Rechercher des financements pour la réalisation du PNA et accompagner les porteurs de projet : BILAN FINANCIER

Bref rappel de l'action :

- a) Identifier les sources potentielles de financement sur chaque territoire
- b) Assurer une veille sur les sources de financements adaptées aux actions du PNA
- c) Élaborer un programme financier global optimisé

Décision n°3 du COTEC n°4 Guadeloupe et Saint-Martin : « *L'Animation du PNA rappelle au RTM le lien d'accès vers le tableau de bord de suivi financier mis à jour pour l'année 2021 : [Tableau de bord de suivi financier du PNA TM 2020-2029 en Guadeloupe](#) .»*

Décision n°3 du COTEC n°4 Martinique : « *L'Animation du PNA met à jour le tableau de bord de suivi financier sur la base des corrections partagées par le CNRS sur le montant des projets FEDER et Bephytes, et partage au RTM la version actualisée avec le compte-rendu final du COTEC n°4 pour la Martinique. »*

N. PARANTHOËN (animation PNA) explique que des tableaux de bord de suivi financier ont bien été créés, renseignés et partagés au réseau avec l'envoi du compte-rendu des COTEC n°4 le 17 janvier 2022. Ces tableaux sont accessibles en ligne depuis l'espace réservé aux partenaires : <https://www.tortues-marines-antilles.org/espace-reserve-membres> (mdp : pnatmaf).

Ils permettent une vision analytique précise du bilan financier et de la programmation par année, par objectif et par action du PNA. Quelques extractions graphiques sont présentées en séance (cf. [diapositives n°23 à 37 de la présentation](#)).

1. Bilan financier sur la période de 2017 à 2021 (5 années)

L'estimation budgétaire globale du PNA est établie à **7 592 200 € pour 10 ans** de mise en œuvre, ce budget étant équitablement réparti entre la Guadeloupe et Saint-Martin d'une part et la Martinique d'autre part. Il porte à **49% sur des actions de conservation**, à **25%** sur l'**animation** du PNA, à **22%** sur des actions de **connaissance** et à **4%** sur des actions de **sensibilisation**.

Les dépenses prévisionnelles conventionnées pour mettre en œuvre des actions du PNA TM s'élèvent à **3 341 744 € pour la Guadeloupe et Saint-Martin** et à **2 366 555 € pour la Martinique**, soit un total de 5 708 299 €. En Guadeloupe et à Saint-Martin, ces financements acquis portent à **67% sur des actions de conservation**, à **12%** sur l'**animation** du PNA, à **10%** sur des actions de **connaissance** et à **11%** sur des actions de **sensibilisation**. En Martinique, ils portent à **34% sur des actions de conservation**, à **11%** sur l'**animation** du PNA, à **52%** sur des actions de **connaissance** et à **3%** sur des actions de **sensibilisation**. Une dizaine de financeurs contribuent à ces budgets sur chaque territoire. En Guadeloupe et à Saint-Martin, il s'agit des services de l'État à hauteur de 33% des budgets conventionnés, à 16% des établissements publics, à 49% de l'Union européenne, à 2% du Conseil régional et à 1% de l'association Titè. En Martinique, il s'agit des services de l'État à hauteur de 33% des budgets conventionnés, à 22% des établissements publics, à 41% de l'Union européenne, à 3% de la Collectivité Territoriale de Martinique et à 2% de l'EDF et de mécènes.

Les dépenses réalisées pour mettre en œuvre des actions du PNA TM s'élèvent à **539 547 € pour la Guadeloupe et Saint-Martin** et à **897 878 € pour la Martinique**, soit un total de 2 437 425 €. En Guadeloupe et à Saint-Martin, ces dépenses réalisées portent à **58% sur des actions de conservation**, à **25%** sur l'**animation** du PNA, à **13%** sur des actions de **connaissance** et à **4%** sur des actions de **sensibilisation**. En Martinique, ils portent à **46% sur des actions de conservation**, à **30%** sur l'**animation** du PNA, à **17%** sur des actions de **connaissance** et à **7%** sur des actions de **sensibilisation**. La contribution par financeurs varie sensiblement par rapport aux dépenses prévisionnelles. En Guadeloupe et à Saint-Martin, il s'agit des services de l'État à hauteur de 38% des dépenses réalisées, à 10% des établissements publics, à 51% de l'Union européenne et à 1% du Conseil régional et de l'association Titè. En Martinique, il s'agit des services de l'État à hauteur de 67% des dépenses réalisées, à 12% des établissements publics, à 16% de l'Union européenne, à 2% de la Collectivité Territoriale de Martinique et à 3% de l'EDF et de mécènes.

2. Bilan financier sur l'année 2021

Les dépenses prévisionnelles conventionnées pour mettre en œuvre des actions du PNA TM à la Guadeloupe et Saint-Martin en 2021 s'élèvent à **759 126 euros** au total. En Martinique, elles s'élèvent à **329 152 euros** au total.

Les dépenses réalisées en 2021 s'élèvent à **672 549 euros** pour la Guadeloupe et Saint-Martin, soit près de **89%** des dépenses prévisionnelles. Cet écart global négatif masque une hétérogénéité d'engagement selon les projets : sous-engagement pour certains (FEDER PNA, Plans de relance) face à un sur-engagement sur d'autres (FEADER Forêt Domaniale du Littoral, FEAMP TOPASE). Cela s'explique souvent par des engagements tardifs de financements pluriannuels démarrés les années antérieures et qui ont été pour partie rattrapés (ex: FEADER FDL, FEAMP TOPASE), ou de financements pluriannuels démarrés en cours d'année 2021 (ex : plans de relance, MOBBiodiv Sainte-Anne, Life4BEST St-François). Ces dépenses ont été allouées pour **76% à des actions de conservation**, pour **13% à l'animation du PNA**, pour **6% à des actions de connaissance**, et pour **5% à des actions de sensibilisation**. **13** programmes de financements ont été identifiés. **L'Union européenne** apparaît comme le plus gros financeur avec 55% des budgets conventionnés et **66% des dépenses engagées** via les programmes FEDER, FEAMP, FEADER et INTERREG. La contribution de **l'État**, à travers la DEAL et les ministères, représente 28% des budgets conventionnés et **27% des dépenses exécutées**. Les **établissements publics** (OFB/ONF) représentent 15% des dépenses prévisionnelles et 6% des dépenses engagées.

Les dépenses engagées en 2021 s'élèvent à **390 253 euros** pour la Martinique, soit **119%** des dépenses prévisionnelles. Cet écart positif peu commun s'explique par **(i)** un engagement tardif de financements pluriannuels, démarrés les années antérieures, qui se sont répercutés sur 2021 (ex : DEAL-EDF 2019-2021 ; PNMM 2020 ; FEAMP TOPASE 2020-2022) et par **(ii)** une surconsommation sur le financement de la Mission d'Intérêt Général Biodiversité (MIG Bio) 2021. Les dépenses ont été allouées pour **65% à des actions de conservation**, pour **20% à des actions de connaissance**, pour **13% à l'animation du PNA** et pour **2% à des actions de sensibilisation**. **13** programmes de financements ont été identifiés. **L'État** (ministères et DEAL) apparaît comme le plus gros financeur avec 45% des budgets conventionnés et **49% des dépenses engagées**. La contribution de ses **établissements publics** (essentiellement OFB via le Parc Naturel Martin de la Martinique en 2021) représente 5% des budgets conventionnés et **6% des dépenses engagées**. Les **fonds européens** (FEDER, FEAMP, Life4BEST) représentent 38% des budgets conventionnés et **38% des dépenses engagées**. Enfin, la **Collectivité Territoriale de Martinique**

représente 12% des budgets conventionnés en 2021 et **4% des dépenses**, qui seront davantage engagées en 2022.

3. Perspectives financières 2022

a. Guadeloupe et Saint-Martin

925 926 € de dépenses prévisionnelles sont identifiées en 2022 d'après les **financements acquis** et leur planification pluriannuelle (11 programmes de financement identifiés).

Il est à noter que **9 de ces 11 financements se solderont en 2022**, ce qui implique une recherche de financement à prévoir pour poursuivre la mise en œuvre des actions à partir de 2023. C'est le cas du financement de la **DEAL** pour le marché d'animation du PNA, du **FEDER PNA**, du projet **INTERREG CaribCoast**, du projet **FEADER** porté par l'ONF pour l'aménagement et la restauration de la FDL, du projet **Life4BEST « PlantAksyon »** porté par la commune de Saint-François, du **FEAMP « TOPASE »** porté par le CNRS, et des financements « **Agir pour les tortues marines à Saint-Martin** » 1 et 2 au bénéfice de l'AGRNSM.

Trois financements courent jusqu'en 2023, dont deux financés au titre du **Plan de Relance** : le projet de restauration de plages de ponte de tortues marines à Marie-Galante au bénéfice de l'ONF, et le projet de mise en place de mouillages écologiques à la Désirade et Petite Terre au bénéfice de l'association Titè. Le dernier programme de financement est un projet **MOB Biodiv' pour la restauration écologique littorale** porté par la ville de Sainte-Anne.

Les **financements européens représenteraient 46% des dépenses prévisionnelles** pour 2022, suivis des financements de **l'État** à hauteur de **39%**, des **établissements publics** (OFB, ONF) à hauteur de **12%**, de **l'UICN** à hauteur de **2%**, de **l'association Titè** à hauteur de **2%** et du **Conseil Régional** à hauteur de **1%**.

Ces dépenses porteraient à **73% sur des actions de conservation**, **15% en faveur d'actions de sensibilisation**, **7% en faveur de l'animation** du PNA et à **5% en faveur des actions de connaissance**.

Des **financements demandés** sont par ailleurs en attente de réponse. Il s'agit du financement du **Ministère de la Transition Écologique** (MTE) pour la Mission d'intérêt général « biodiversité » à hauteur d'environ **53 275 €** pour financer la moitié du poste de VSC chargé d'animation du PNA (l'autre moitié serait prise en charge sur le PNA Iguane) et 75 jours d'interventions de techniciens ONF sur des actions du PNA (régulation de la petite mangouste indienne à Port-Louis et Marie-Galante, tournées de surveillance et de police, suivi des traces de pontes à Port-Louis, intervention sur tortues marines en détresse).

b. Martinique

848 695 € de dépenses prévisionnelles sont identifiées en 2022 d'après les **financements acquis** et leur planification pluriannuelle. Il s'agit de la **DEAL** pour la dernière année du marché d'animation du PNA, de **mécénat** via l'Association Entreprises Environnement pour la renaturation de l'Anse Mabouya, de la **Collectivité Territoriale de Martinique** dans le cadre du Contrat de Convergence et de Transformation, de la **DEAL** au titre du Plan de relance pour la restauration écologique de plages de ponte, du **FEDER** et du **FEAMP « TOPASE »** au bénéfice du CNRS.

Les **financements européens représenteraient 48% des dépenses prévisionnelles** pour 2022, suivis des financements des **établissements publics** (OFB, ODE, CNRS) à hauteur de **23%**, de **l'État** à hauteur de **22%**, et de la **CTM** à hauteur de **7%**.

Ces dépenses porteraient à **65% sur des actions de connaissance**, principalement en lien avec le projet FEDER du CNRS, puis à **28% en faveur des actions de conservation**, à **6% en faveur de l'animation** du PNA et à **1% en faveur d'actions de sensibilisation**.

Des **financements demandés** sont par ailleurs en attente de réponse. Il s'agit du financement du **Ministère de la Transition Écologique (MTE)** pour la Mission d'intérêt général biodiversité à hauteur d'environ 170 000 €, de la DEAL et de l'OFB via le PNMM pour financer des actions à hauteur de 32 500 et 65 000 €.

Brigitte SCHRIVE (ONF Martinique) demande quelles entreprises d'insertion la Guadeloupe a réussi à solliciter au titre des crédits FSE.

Nicolas PARANTHOËN (Animation PNA) répond que les FSE mentionnés ici correspondent aux Fonds Structurels Européens (FEDER, FEAMP, FEADER) portés par l'ONF Guadeloupe et ses partenaires.

Décision du COFIL [Action 2] :

02. COFIL : validation du bilan financier présenté : [Tableau de bord de suivi financier du PNA TM 2020-2029 en Guadeloupe / St-Martin](#) et [Tableau de bord de suivi financier du PNA TM 2020-2029 en Martinique](#).

3. Action 5 : Formaliser le réseau tortues marines

Bref rappel de l'action :

- a) Identifier les membres de ce réseau et leur statut
- b) Identifier les objectifs, besoins et obligations du réseau
- c) Rechercher s'il existe un cadre juridique adapté à ces besoins et obligations
- d) Mettre en place un cadre ou, le cas échéant, définir les règles de fonctionnement d'un réseau non formel (ex : charte)
- e) Communiquer autour de l'organisation et des missions du Réseau tortues marines

Décision n°4 du COTEC n°4 Guadeloupe et Saint-Martin : « *L'Animation du PNA met à jour le [projet de charte](#) en intégrant les remarques du COTEC, qui valide son intérêt, et diffuse une version actualisée avec le compte-rendu provisoire, accompagnée d'un [document explicatif](#), pour continuer son élaboration concertée avec les membres du COTEC (futurs membres signataires de la charte). »*

Décision n°5 du COTEC n°4 Guadeloupe et Saint-Martin : « *Le COTEC propose d'étudier les pistes de Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) ou Public (GIP) pour formaliser le réseau. »*

Décision n°4 du COTEC n°4 Martinique : « *L'Animation du PNA met à jour le projet de charte du RTMM en intégrant les remarques du COTEC (gestion des données, éléments de langage et interventions médiatiques) et partage cette version actualisée pour validation et signature avec le compte rendu provisoire du COTEC n 4. »*

Décision n°5 du COTEC n°4 Martinique : « *Le COTEC attend l'avis du COTEC Guadeloupe/St Martin du 07 décembre 2021 concernant la réalisation d'une charte des réseaux tortues marines commune aux Antilles ou le maintien de deux chartes RTMG et RTMM. »*

N. PARANTHOËN (animation PNA) rappelle qu'une consultation a été lancée en Guadeloupe / St-Martin et à la Martinique, visant à définir la stratégie de communication du PNA. Il est apparu que la communication interne aux réseaux tortues marines et leur fonctionnement nécessitent la rédaction d'une charte. L'agence CibleS et l'animation du PNA ont donc travaillé sur un **projet qui a été soumis aux réseaux pour amendement et avis dans une première version dès le 4 octobre 2021**, puis présenté en commission thématique « sensibilisation » le 05 octobre 2021, en COTEC de Martinique le 25 novembre et en COTEC de Guadeloupe le 7 décembre. Les membres du COTEC ont été invités à amender cette charte et à donner leur avis entre chacune de ces réunions, jusqu'au Comité de pilotage de ce jour.

Synthèse des avis reçus pour la charte du RTMG : version n°5 du 17 décembre 2021 débattue par le COTEC Guadeloupe :

- Volonté des associations d'avoir une structuration qui ait une valeur juridique, ce qui n'est pas le cas de la charte ;
- Doubte sur la capacité de la charte à améliorer la cohésion entre les membres du RTMG ;
- Réticences et divergences d'opinions quant à l'intégration de structures commerciales ou professionnelles ;
- Volonté de distinguer les membres du réseau d'une part, et les signataires de la charte d'autre part, à réserver pour les prestataires qui répondent aux consultations pour réaliser des actions du PNA.

Synthèse des avis pour la charte du RTMM : version n°6 du 17 décembre 2021 validée par le COTEC Martinique.

Conclusion de l'équipe d'animation du PNA : compte tenu des remarques des quelques membres du RTMG ayant fait un retour pendant le COTEC et après celui-ci, la charte servirait à astreindre les prestataires sélectionnés pour réaliser des actions dans le cadre du PNA à respecter des règles d'utilisation de l'image du réseau et de communication. Ces contraintes étant déjà indiquées dans le cahier des charges des prestations proposées, et pouvant être complétées sans difficulté si nécessaire, la charte n'apporte plus d'intérêt en tant que telle.

La définition historique du réseau qui inclut des acteurs socio-professionnels dont les marins pêcheurs est remise en cause par plusieurs structures associatives (mais pas toutes), qui estiment qu'ils ne peuvent pas être membres du réseau. Les acteurs non associatifs n'ont pas montré d'intérêt réel pour le projet de charte ni pour le sujet général de la structuration du réseau.

Compte-tenu de ces retours, **l'équipe d'animation du PNA propose au COPIL d'abandonner le projet de charte pour le Réseau Tortues Marines Guadeloupe.**

À noter qu'en Martinique, le projet de charte, dont le contenu est identique à celui de Guadeloupe, est bien accueilli par l'ensemble des acteurs du réseau et pourrait être mis en œuvre dès ce début d'année sous réserve de validation du COPIL.

Compte tenu de ces retours, **l'équipe d'animation du PNA propose au COPIL de valider le projet de charte pour le Réseau Tortues Marines Martinique.**

Noter que cette proposition compromet la volonté d'une charte unique et commune aux RTMG et RTMM, mais permet à la Martinique d'avoir un outil pour gérer les problèmes de relations entre les membres du réseau.

F. EHRSTEIN (DM Guadeloupe) demande un report de la prise de décision car elle n'a pas vu la charte et aimerait étudier son contenu en amont.

C. PERRAIS (DEAL Guadeloupe) n'avait pas connaissance de la demande. Elle est gênée par la proposition d'abandon pour la Guadeloupe, et demande s'il est possible de différer la validation de la charte en Martinique afin de trouver un terrain commun pour garder l'ambition d'une charte unique à l'échelle des Antilles françaises.

M. LAURENT (DEAL Guadeloupe) indique que l'esprit de l'action n°5 du PNA est de tisser davantage de liens entre les réseaux des différents territoires. Il serait donc dommage de disposer de deux chartes séparées alors que le contenu est identique à chacune. Outre les remarques reçues par quelques membres du COTEC et synthétisées ici, quelques points de divergence subsistent entre la DEAL et l'équipe d'animation du PNA sur certains points de la charte. Elle est donc réticente à une validation du COPIL, et propose un report de cette décision. Le fait de valider la charte pour la Martinique compromettrait par ailleurs la possibilité d'avoir un autre type de formalisation du réseau. Il est d'abord nécessaire d'identifier les besoins, puis de déterminer l'outil le plus adéquat.

J. PAUWELS (Animation PNA) rappelle qu'en 2019, un questionnaire avait été soumis à l'ensemble du réseau en Guadeloupe pour recueillir l'avis de tous ses membres sur la forme la plus adaptée pour formaliser le RTMG. Moins d'une vingtaine de contributions au sondage avaient été reçues, démontrant un intérêt mitigé sur ce projet. Parmi les répondants, dont 60% de structures associatives, 40% étaient favorables à la création d'une charte. Cette solution ne semble plus leur convenir 2 ans plus tard.

N. PARANTHOËN (Animation PNA) rappelle que le COPIL est l'instance décisionnelle du PNA, et que l'avis du COTEC est consultatif. Si l'abandon du projet de charte pour le RTMG n'est pas souhaité par

le COPIL, sa validation fait aussi partie des possibilités, même si cela va à l'encontre de l'avis de certains membres du COTEC de Guadeloupe.

B. SCHRIVE (ONF Martinique) rappelle que le COTEC de Martinique s'est positionné en faveur d'une adoption de la dernière version de la charte du RTMM. À travers son contenu, il accepte ainsi la proposition d'harmoniser le réseau autour d'un fonctionnement communs et d'objectifs partagés. Il serait dommage de ne pas prendre en compte cet avis au sein du COPIL en repoussant l'échéance. Elle rappelle que la charte répond à un besoin urgent sur le territoire martiniquais. Cet outil aiderait à régler des divergences entre acteurs et à réduire certaines difficultés d'animation du réseau.

E. NJOH ELLONG (animation PNA) explique que l'urgence de mettre en place une charte en Martinique émane d'un certain nombre de problèmes relationnels au sein du réseau martiniquais. Ces problèmes durent depuis plusieurs mois et prennent beaucoup de temps à l'animation. Un arbitrage a été demandé à la DEAL Martinique concernant les problèmes de dérogations « espèces protégées » (DEP), or aucune réponse réglementaire n'a été apportée. Il en résulte un sentiment d'impunité au sein du réseau qui rend le travail d'animation quasiment impossible avec certains acteurs. La charte répond en partie à ces problèmes pour cadrer les actions de communication au nom du PNA afin que l'équipe d'animation ne soit pas court-circuitée, et pour éviter que soient diffusés des messages incohérents ou des actions contradictoires aux orientations prises. La situation prend des proportions ingérables pour l'animation. Des plaintes sont en cours de dépôt. Elle entend la position du réseau guadeloupéen et de la DEAL Guadeloupe, mais le contexte des territoires est différent, et l'adhésion de la charte revêt un caractère urgent pour la Martinique. Pour autant, sa validation n'empêchera la poursuite des discussions pour l'adoption d'une charte commune à l'échelle des Antilles.

M. MUSQUET (ONF Guadeloupe) rejoint l'analyse d'Emy, même si la situation n'est pas aussi tendue en Guadeloupe. La charte est un outil pertinent qui permettrait de faciliter le travail de l'animation et de donner de la cohérence, de la lisibilité et de la légitimité aux acteurs. C'est un document perfectible et évolutif, qui pourrait aider à casser le réflexe communautariste du réseau guadeloupéen qui s'est ancré depuis plusieurs années. Il ne faut pas attendre que la situation devienne aussi critique en Guadeloupe qu'en Martinique pour mettre ce type d'outil en œuvre. Elle est consciente qu'il est difficile de l'imposer aux acteurs, et elle comprend l'impatience de l'animation qui a déjà pris beaucoup de temps en termes de concertation et de pédagogie. Il est maintenant nécessaire de bousculer un peu les habitudes pour faire avancer la démarche. Cela fait 15 ans qu'on parle de la structuration du réseau tortues en Guadeloupe, et que les mêmes discours reviennent toujours, de la part des mêmes structures, qui préfèrent continuer sur le système actuel.

J. GRESSER (DEAL Martinique) indique qu'il n'y aura pas de positionnement tranché de la DEAL Martinique sur la problématique des DEP et les conflits de personnes en cours. Elle déplore que la charte ne puisse déjà être adoptée à l'échelle des Antilles, car c'est un objectif affirmé du PNA pour augmenter la coopération entre les territoires. Elle propose donc une solution intermédiaire : valider la charte pour la Martinique, en ajoutant un paragraphe introductif indiquant qu'elle a vocation à être élargie aux Antilles françaises dans le futur, et qu'elle est vouée à évoluer. Le travail pourra ainsi se poursuivre en Guadeloupe.

C. PERRAIS (DEAL Guadeloupe) répète qu'elle découvre la situation de la Martinique, dont elle ne maîtrise pas tous les tenants et aboutissants. Elle est surprise de cette proposition d'adoption différenciée entre la Guadeloupe/Saint-Martin et la Martinique, sans avoir creuser les potentielles conséquences.

M. LAURENT (DEAL Guadeloupe) ajoute que l'adoption en l'état de la charte peut poser d'autres problèmes en Guadeloupe : le document n'est pas encore tout à fait mûr. La structuration du réseau

est une action qui fait partie du PNA. La charte y répond partiellement car elle n'est pas un outil juridique.

J. GRESSER (DEAL Martinique) répond que les outils juridiques sont déjà disponibles pour résoudre certains conflits, or l'État choisit de ne pas les utiliser en Martinique pour ne pas faire de vagues.

E. NJOH ELLONG (Animation PNA) rappelle qu'elle sera la première impactée par l'attentisme du COFIL en tant qu'animatrice territoriale du PNA pour la Martinique. Elle se trouve en première ligne de ces conflits. Elle constate que la DEAL n'apporte aucune aide à la résolution de ces problèmes, que ce soit juridiquement ou *via* la charte. Elle abandonne l'animation dans la gestion de ces problèmes. Cela fait plusieurs mois qu'elle alerte la DEAL sur le fait que cette situation présente de grandes difficultés au quotidien, et que les échanges sont devenus insupportables avec certains partenaires. Elle demande donc quelles sont les solutions concrètes proposées par le COFIL car l'animation n'a plus de ressource à proposer.

N. PARANTHOËN (Animation PNA) ajoute que si la situation est différente en Guadeloupe, le travail de concertation et de pédagogie auprès du réseau a également touché ses limites. Nous en sommes à la 5^{ème} version de la charte, dont 3 versions soumises à l'amendement du réseau. Les acteurs associatifs y restent opposés en Guadeloupe, mais n'apportent pas de propositions constructives et rédigées. L'équipe d'animation ne poursuivra plus ce travail, car elle est arrivée au bout de l'exercice. Deux options sont possibles dans ce contexte : soit le COFIL prend ses responsabilités pour valider la charte dans sa version actuelle, malgré les réticences des certains acteurs en Guadeloupe, ce qui permet de répondre à l'objectif d'une charte unique d'une part, et au besoin urgent en Martinique d'autre part ; soit il valide la charte pour la Martinique, et l'abandonne pour la Guadeloupe où d'autres pistes pourront être creusées. Il a été souligné en présentation du bilan financier que le réseau guadeloupéen manque de porteurs de projets. Or ce réseau ne souhaite pas évoluer et persiste à travailler en communauté fermée tel que cela a été souligné par la Directrice régionale. Le COFIL doit donc prendre ses responsabilités dans un sens ou dans l'autre.

B. SCHRIVE (ONF Martinique) rappelle que même si le PNA est commun aux deux territoires, leur réseau d'acteurs est différent. La charte est un outil qui permettrait de résoudre certains problèmes en Martinique, et d'aider au bon fonctionnement du PNA. Elle propose donc sa validation pour la Martinique, et pas en Guadeloupe, ce qui permettrait d'évaluer ce qui fonctionne ou non. Le retour d'expérience de la Martinique pourra ainsi servir de base pour la Guadeloupe. Elle ne voit que des avantages à valider l'outil pour la Martinique.

C. PERRAIS (DEAL Guadeloupe) demande si la charte sera réellement à même de rassembler les acteurs et d'améliorer le climat actuel. Elle demande pourquoi la charte fonctionnerait, puisque cet outil n'a pas de portée juridique. Il est important de prendre le temps de mesurer les freins actuels de cet outil en Guadeloupe. Il faut faire un arbitrage dans les remarques des acteurs.

M. LAURENT (DEAL Guadeloupe) comprend les limites touchées par la concertation avec les acteurs du réseau. Certaines demandes des associations doivent en effet être rejetées. Or il doit encore y avoir une concertation entre l'animation du PNA et la DEAL, non pas sur le principe de la charte, mais sur certains aspects de son contenu, avant de la soumettre à validation finale.

M. MUSQUET (ONF Guadeloupe) propose de déterminer une date limite pour la poursuite de ce travail, malgré l'épuisement de l'équipe d'animation. Il est nécessaire de donner une durée limitée au réseau pour réagir. Au-delà de cette limite, le document sera soumis à validation du COFIL. Elle rappelle que ces discussions durent depuis 15 ans et qu'il est temps d'avancer.

B. SCHRIVE (ONF Martinique) rappelle que la charte a été approuvée par le COTEC Martinique. Sa non-validation par le COPIL pourrait donc avoir des impacts négatifs alors qu'il y a un consensus.

N. PARANTHOËN (Animation PNA) accepte la proposition d'une poursuite de la concertation entre les DEAL et l'équipe d'animation pour finaliser une charte à l'échelle des Antilles dans un délai rapide, mais ne souhaite pas soumettre une nouvelle version à l'avis des COTEC si les corrections apportées sont mineures.

J. GRESSER (DEAL Martinique) propose de travailler en ce sens et de proposer une nouvelle version de la charte au comité de suivi prévu le 15 février prochain entre les DEAL et l'équipe d'animation. Cette version pourra préalablement être transmise aux membres du COPIL qui ne participent pas au Comité de suivi pour avis dématérialisé.

B. SCHRIVE (ONF Martinique) indique qu'il ne faudrait pas que de nouveaux éléments modifient significativement la version qui avait emportée l'adhésion du COTEC Martinique.

J. GRESSER (DEAL Martinique) précise qu'il s'agit de correction mineures qui ne remettent pas en cause le contenu de la charte. Si des éléments vraiment nouveaux apparaissent, elle sera alors resoumise à validation des COTEC.

M. LAURENT (DEAL Guadeloupe) indique qu'il s'agit essentiellement de revoir le principe de validation des nouveaux membres par le COTEC tel qu'il figure dans la version actuelle, pour que celle-ci relève plutôt du COPIL. En l'état actuel, cette version de la charte pourrait en effet renforcer le côté communautariste du réseau guadeloupéen, en laissant la possibilité aux associations de rejeter certains acteurs légitimes aux yeux du COPIL.

Décision du COPIL [Action 5] :

03. COPIL : les DEAL de Guadeloupe et Martinique et l'équipe d'animation du PNA se concertent pour apporter quelques modifications au projet de charte commune aux réseaux tortues marines Guadeloupe et Martinique, et soumettent la version ainsi corrigée à validation dématérialisée aux membres du COPIL qui ne participent pas au Comité de suivi du 15 février 2022.

3. Programmation technique et financière pour l'année 2022

Décision n°6 du COTEC n°4 Guadeloupe et Saint-Martin : « *Le COTEC soumet au Comité de pilotage du PNA la programmation d'action 2022 suivante, déclinée en deux scénarios selon le budget alloué par l'ONF aux actions du PNA (scénario 1 : fourchette budgétaire haute ; scénario 2 : fourchette budgétaire basse).* ».

Décision n°6 du COTEC n°4 Martinique : « *Le COTEC soumet au Comité de pilotage du PNA la programmation d'action 2022 suivante* ».

N. PARANTHOËN (animation PNA) propose un préambule à l'avis du COPIL sur les principaux arbitrages à rendre. Une fourchette budgétaire haute et basse est proposée pour la mise en œuvre des actions du PNA en Guadeloupe. La programmation de l'un ou l'autre des budgets pour 2022 est sujette à la disponibilité en charges externes de l'ONF Guadeloupe consacré aux actions des PNA Tortues marines ET Iguane des petites Antilles, qui s'établirait à 200 000 € pour l'année 2022 (décision suspendue au prochain CODIR de l'ONF Guadeloupe). La disponibilité en charge externe de l'ONF Martinique, qui s'établirait autour de 150 000 €, suffit quant à elle pour engager la programmation qui va être présentée.

Le tableau récapitulatif de la stratégie globale du programme d'actions validé par les COTEC de Guadeloupe et de Martinique est ouvert : [programmation technique et financière 2022 du PNA](#).

L'architecture du tableau est présentée. Les membres du COPIL sont invités à réagir sur chacune des propositions de cette programmation.

Seules sont retranscrites ci-dessous les décisions ayant fait l'objet de réactions du COPIL en séance.

Volet « Conservation »

A. LE CHEVALIER (UT DEAL Saint-Martin) revient sur les décisions n°*ConsTer_23* et *ConsTer_24* : le projet d'Arrêté de Protection de Biotope pour les plages de Plum Bay, Baie Rouge et Baie Longue aux Terres Basses a été soumis à la signature du Préfet. Par ailleurs, la convention de gestion entre l'AGRNSM et l'exploitant des installations touristiques de la Baie orientale n'a pas été reconduite, sur décision de l'exploitant (Syndextour).

Volet « Connaissance »

M. LAURENT (DEAL Guadeloupe) revient sur la décision n° *Connais_03.2* : elle précise qu'un report du deuxième protocole de suivi en mer à l'année 2023 était préconisé seulement s'il n'était pas possible d'engager les deux en 2022 compte tenu du plafond en charges externes de l'ONF. Si les charges externes le permettent, les protocoles de distance sampling aériens et en mer pourront tous deux être réalisés dès 2022.

N. PARANTHOËN (animation PNA) répond que la mise en œuvre du 2^e protocole de distance sampling en mer dépend des résultats du distance sampling aérien, notamment pour le choix des sites à suivre en mer. Le COTEC Guadeloupe a d'une part préconisé une augmentation de la fréquence des passages, avec un budget alloué plus important, afin de réaliser 10 à 12 passages aériens sur l'année 2022 alors qu'il avait initialement été budgétisé d'en faire seulement 4. Il a d'autre part conseillé de couvrir l'année complète afin de pallier un éventuel effet saisonnier dans la probabilité de détection des tortues en surface.

Volet « Sensibilisation »

Pas de réaction du COPIL.

Remarques générales sur la programmation technique et financière.

F. BOMPY (ONF Martinique) demande dans quelle mesure l'équipe d'animation du PNA sera en mesure d'engager toutes les dépenses prévues dans ce programme en termes de charge de travail, notamment dans le contexte particulier de renouvellement du contrat d'animation entre les DEAL et l'ONF à partir du mois de mars.

N. PARANTHOËN (animation PNA) répond que ce sujet a effectivement été souligné lors des réunions de comité de suivi entre la DEAL et l'ONF en 2021. Le sous-engagement des crédits par rapport aux budgets conventionnés est certes expliqué par les plafonds en charges externes de l'ONF, mais l'équipe d'animation du PNA fonctionnait déjà en flux tendu avec un budget de l'ordre de 150 000 € en charges externes par territoire. En 2021, à peu près 100% des crédits prévisionnels disponibles en charges externes ont été engagés sur chaque territoires. L'augmentation du budget de 50 000 € pour la Guadeloupe en 2022 constituera en effet un challenge pour l'équipe d'animation, dans le contexte qui a été rappelé. Ce sera d'autant plus vrai si ces dépenses sont toujours ventilées selon un nombre important de petites prestations, qui ont pour effet d'augmenter le nombre de projets dont il faut ensuite assurer le suivi.

Décision du COPIL :

04. COPIL : valide la [programmation technique et financière proposée pour 2022](#), selon une disponibilité en charges externes ONF de l'ordre de 200 000 € pour les actions des PNA en Guadeloupe, et de l'ordre de 150 000 € pour les actions des PNA en Martinique.

4. Retour sur les propositions ajournées du COPIL n°3

4. Proposition n°8 présentée au COPIL n°3 en 2021

Proposition n°8 présentée au COPIL n°3⁵, sur décision n°60⁶ du COTEC n°3 de Guadeloupe/Saint-Martin en 2020 : « *Sur la proposition de l'animation du PNA et sur la base du rapport final de Girondot et al., 2019⁷ présenté en version intermédiaire en groupe d'experts scientifiques le 24 mai 2018, le COTEC propose l'exclusion des protocoles CMR pour répondre à l'objectif de détermination des routes de dispersion à l'échelle océanique (action n°27 du PNA).* »

La décision avait été ajournée par le COPIL n°3, qui demandait une consultation du groupe d'experts.

Le groupe d'expert a été consulté pour avis en commission thématique « Connaissance » du 9 novembre 2021⁸. L'avis rendu est le suivant (décision n°16 du compte-rendu) : « *Sur la base du rapport final de Girondot et al., 2019 présenté en version intermédiaire en groupe d'experts scientifiques le 24 mai 2018, les membres du Comité d'experts présents en commission valident l'exclusion des protocoles CMR de la fiche action 27 du PNA qui s'intéresse à la détermination des routes de dispersion à l'échelle océanique.* »

L'avis du COPIL n°4 est demandé suite à cette validation du groupe d'expert PNA.

B. SCHRIVE (ONF Martinique) indique ne pas avoir d'opposition, et demande si cette décision a une conséquence sur les protocoles CMR mis en œuvre par le CNRS.

N. PARANTHOËN (animation PNA) répond que le sens de cette proposition n'est pas d'interdire les protocoles CMR, mais simplement de faire coïncider les protocoles mis en œuvre avec les objectifs recherchés. En l'occurrence, les protocoles CMR ne permettent pas de répondre efficacement à des questions relatives à l'étude des migrations et déplacements de tortues marines. Les méthodes de télémétrie utilisant des balises de type Agros sont beaucoup plus adaptées à ces questions. Les protocoles CMR restent très instructifs pour étudier la dynamique des populations s'ils sont correctement mis en œuvre. À ce titre, il informe que l'équipe d'animation du PNA a été sollicitée par un chercheur américain (Bryan Wallace) dans le cadre d'une étude pilotée par le réseau caribéen WIDECAS, afin de partager les données historiques de CMR collectées localement sur la Tortue luth. Il s'agit d'analyser ces données à l'échelle de la grande Caraïbe pour comprendre le déclin observé chez cette population ces 20 dernières années⁹. Or bien qu'un protocole de bagage ait été mis en œuvre en Guadeloupe entre 2003 et 2017, avec 196 captures de Tortue luth, ces données sont de qualité insuffisante pour être utile à l'analyse régionale. Cela confirme les résultats d'analyse de Girondot⁷, qui avait motivé l'arrêt du bagage en Guadeloupe. Cela prouve une fois de plus la nécessité de bien réfléchir aux objectifs visés avant de déployer et dimensionner un protocole.

F. BOMPY (ONF Martinique) demande si les travaux du CNRS trouvent toujours un fondement dans les actions du PNA.

⁵ [2020 - Compte rendu du Comité de pilotage \(COPIL\) n°3 du PNA en faveur des tortues marines des Antilles françaises](#)

⁶ [2020 - Compte rendu complet des COTEC n°3 du PNA en faveur des tortues marines des Antilles françaises](#)

⁷ [Girondot, Rinaldi et Fretey 2019, Analyse et mise en valeur de données sur le marquage des tortues marines en Guadeloupe. Rapport final](#)

⁸ [2021 - Commission thématique "Connaissance" 2021 du PNA TM - compte-rendu](#)

⁹ [Northwest Atlantic Leatherback Working group 2018. Northwest Atlantic Leatherback turtle *Dermodochelys coriacea* status assessment](#)

N. PARANTHOËN (animation PNA) répond que les travaux du CNRS abordent des sujets vastes qui se rattachent de façon transversale à plusieurs actions du volet « Connaissance » du PNA :

- n°26 : « Identifier les sites d'alimentation majeurs des tortues marines dans les Antilles françaises »
- n°27 : « Déterminer les routes de dispersion à l'échelle océanique »
- n°28 : « Étudier les conséquences des phénomènes climatiques sur les populations de tortues marines »
- n°29 : « Étudier les conséquences sur les tortues marines des activités humaines développées sur les sites d'alimentation »
- n°30 : « Contribuer aux études sur les impacts des activités humaines sur la santé des tortues marines ».

Or toutes ces actions sont inscrites en priorité n°2 voire 3 au PNA, et les fiches actions qui les décrivent ne sont pas très précises quant aux protocoles à mettre en œuvre pour y répondre. C'est d'ailleurs pourquoi l'action n°23 a été définie, afin « d'organiser une réflexion sur les protocoles scientifiques, les suivis participatifs et leur mise en œuvre », tel que ce fut le cas en 2021 pour définir la stratégie de suivi démographique des tortues marines en alimentation, en réponse à l'action n°25. Pour l'heure, l'équipe d'animation s'est essentiellement concentrée sur le déploiement des actions n°24 (suivi démographique des populations reproductrices *via* le protocole trace) et 25 (suivi démographique des populations en alimentation), qui sont prioritaires dans le volet « connaissance », et pas encore sur celles énoncées ci-dessus, qui ne le sont pas. Il déplore par ailleurs que les fiches actions ne comportent pas un état des lieux bibliographique comme c'est par exemple le cas dans les fiches actions du [PNA tortues marines de Guyane](#), ce qui aurait permis d'identifier les lacunes et de borner les connaissances qui restent à acquérir pour chaque action. Ce faisant, l'équipe d'animation peine parfois à comprendre le bornage des travaux mis en œuvre par le CNRS par rapport aux actions du PNA. Ils restent néanmoins utiles aux connaissances scientifiques des tortues marines, et parfois au déploiement de futures mesures de conservation, notamment les zones de quiétude fixées parmi les objectifs du plan de gestion du Parc naturel marin de Martinique.

J. GRESSER (DEAL Martinique) complète en répondant que certains protocoles mis en œuvre par le CNRS ne sont donc pas encore validés par le groupe d'expert du PNA dans cadre de l'action n°23. Les travaux du CNRS portent en effet sur des actions de priorité 2 ou 3. La validation des protocoles devra donc également être effective dès que les actions n°24 et 25 seront lancées en routine.

5. Proposition de maintenir la liste des membres du COPIL telle que définie dans le PNA

La décision du COPIL n°3 relative au maintien de sa composition telle que définie dans le PNA (cf. introduction en page 5), sans y inclure l'OFB, avait été ajournée en attente du positionnement de la DEAL Martinique. Celle-ci ne s'est pas prononcée au cours de l'année 2021 malgré plusieurs relance.

L'avis du COPIL n°4, et en particulier de la DEAL Martinique qui avait proposé d'inclure l'OFB contre l'avis du reste du COPIL n°3, est donc demandé.

J. GRESSER (DEAL Martinique) ne peut s'exprimer au nom de la DEAL Martinique en l'absence de sa direction.

C. PERRAIS (DEAL Guadeloupe) conclut qu'en l'absence de positionnement de la DEAL Martinique (Mme DEPOORTER a quitté la réunion à 10h50), la composition du COPIL reste telle qu'elle est définie au PNA, sans l'OFB.

Décision du COPIL :

05. COPIL : sur avis du groupe d'expert du PNA, valide l'exclusion des protocoles CMR de la fiche action n°27 du PNA qui s'intéresse à la détermination des routes de dispersion à l'échelle océanique.

06. COPIL : la composition du COPIL est maintenue telle que définie dans le PNA, sans l'OFB.

5. Suite de l'animation du PNA après mars 2022

M. LAURENT (DEAL Guadeloupe) indique que les DEAL avancent sur les documents du marché de quasi-régie qui ont été transmis à la préfecture pour validation ce jour. La DEAL espère pouvoir faire un retour rapide à l'ONF. L'avancement est cohérent avec un délai de signature avant la fin de l'animation actuelle.

N. PARANTHOËN (Animation PNA) informe que l'ONF se tient prêt pour répondre au cahier des charges du marché de quasi-régie. La Direction générale de l'ONF reste en attente vive de ce document pour valider l'intégration des effectifs de l'animation du PNA au sein des Directions régionale de l'ONF Guadeloupe et territoriale de l'ONF Martinique.

F. BOMPY (ONF Martinique) confirme que la Direction générale a validé le principe, mais reste en attente d'un écrit pour le formaliser. Il s'inquiète du temps administratif nécessaire à la mise en place des contrats, qui pourraient créer de la vacance dans l'équipe d'animation. Plus vite le marché est signé et plus vite les contrats du personnel pourront l'être.

C. PERRAIS (DEAL Guadeloupe) conclut que le travail administratif est bien enclenché, ce qui permettra la continuité des missions.

6. Clôture du COPIL

L'ordre du jour a été épuisé à 13h00.

N. PARANTHOËN (animation PNA) remercie l'ensemble des participants au COPIL et indique qu'un projet de compte-rendu sera envoyé dans un bref délai, accompagné de tous les documents qui ont été présentés. En l'état actuel, l'équipe d'animation peut commencer à travailler sur la feuille de route telle que validée à travers la [programmation technique et financière proposée pour 2022](#).

Annexe 1 : Liste des personnes présentes au Comité de pilotage n°4 du PNA TM aux Antilles françaises

Structure	Prénom NOM	Fonction	Contact
Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM)	Liam VILLENEUVE	Chargé de mission	liam.villeneuve@collectivitedemartinique.mq
DEAL Guadeloupe	Catherine PERRAIS	Directrice adjointe	catherine.perrais@developpement-durable.gouv.fr
DEAL Guadeloupe	Claire MAGNARD	Cheffe du pôle biodiversité et adjointe (service RN)	claire.magnard@developpement-durable.gouv.fr 06 90 46 77 00
DEAL Guadeloupe	Mélina LAURENT	Chargée de mission biodiversité marine et politique de conservation	melina.laurent@developpement-durable.gouv.fr 06 90 59 66 15
DEAL Unité Territoriale Saint-Martin	Antoine LE CHEVALIER	Responsable mission eau & biodiversité UT St-Martin St-Barthélemy	antoine.lechevalier@developpement-durable.gouv.fr 05 90 29 09 25
DEAL Martinique	Stéphanie DEPOORTER	Directrice adjointe	stephanie.depoorter@developpement-durable.gouv.fr 06 96 84 62 69
DEAL Martinique	Julie GRESSER	Chargée de mission faune terrestre et tortues marines	julie.gresser@developpement-durable.gouv.fr 05 96 59 59 40
Direction de la mer Guadeloupe	Frédérique EHRSTEIN	Chef du service AIESM	frederique.ehrstein@developpement-durable.gouv.fr
Direction de la mer Martinique	Jean-Baptiste MAISONNAVE	Chef de service DDDM/SPEM	jb.maisonnavé@developpement-durable.gouv.fr 06 96 22 06 49
ONF	Nicolas PARANTHOËN	Animateur interrégional des PNA	nicolas.paranthoen@onf.fr 06 90 47 37 32
ONF Guadeloupe	Mylène MUSQUET	Directrice régionale	mylene.musquet@onf.fr 06 90 50 12 81
ONF Guadeloupe	Julie PAUWELS	Animatrice territoriale du PNA pour la Guadeloupe et Saint-Martin	julie.pauwels@onf.fr 06 90 76 11 70
ONF Martinique	Brigitte SCHRIVE	Directrice territoriale	brigitte.schrive@onf.fr 06 96 25 11 33
ONF Martinique	Félix BOMPY	Directeur adjoint	felix.bompy@onf.fr 06 96 35 06 49
ONF Martinique	Emy NJOH ELLONG	Animatrice territoriale du PNA pour la Martinique	emy.njoh-ellong@onf.fr 06 96 26 69 62
ONF Martinique	Kevin URVOY	Chargé d'animation du PNA pour la Martinique	kevin.urvoy@onf.fr 06 96 26 74 51